

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 novembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 novembre 2022.

Etaient présents : M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. ADNOT et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, et M. ODUNCU. Mme CABARTIER, M. BACHELIER, Mme CHARPENTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, M. LEGLANTIER et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à M. AGRAPART, Mme BARCELO, Mme LEPONT, M. HEWAK, Mme GUERITTE, M. MILLOT, M. ADNOT et M. THUILLIER.

Mme BASSELIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de location des salles municipales

SV/N° 2022- 11 – 15

Vu la délibération n° 2021-12-28 fixant les différents tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2022,

Sur avis favorable de la réunion privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – fixe comme suit les tarifs de location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2023 :

FEMME SANS TETE				
		Grande salle		Petite Salle
		Sézannais	non Sézannais	
Réunion Privée	Tous occupants	111,45	202,70	46,60
Repas - Tournois, ...	Associations CE	178,20	356,20	
	Particuliers	236,60	394,20	
Arbre de Noël Vin d'honneur	Associations CE	92,25	197,65	
	Particuliers	116,00	223,60	
Autres manifestations	Tous occupants	231,95		

En exercice : 27
Présents : 15
Pouvoirs : 8
Pour : 23
Contre :
Abstentions :

PRETOIRE									
		Salle du Prétoire				Cordeliers		Thibaud	Hall
		Sézannais		non Sézannais					
		1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours		
Réunion privée		134,20		243,85		46,60		46,60	
Petite soirée privée (40 pers. max)						46,60	62,20		
Bal - Repas dansant - Mariage - Loto, ...	Associations CE	243,85	318,70	452,00	599,90				
	Particuliers	304,90	405,30	487,70	648,50				
Arbre de Noël Vin d'honneur	Associations CE	112,40		243,85					
	Particuliers	147,00		292,80					92,70
Autres manifestations		304,90							

HALLE			
		Sézannais	non Sézannais
Vin d'honneur	Associations CE	108,35	210,75
	Particuliers	131,30	236,40
Activités commerciales		184,25	

ANCIEN COLLEGE				
	Salle n° 1	Salle n° 2	Salle n° 3	Salle rez-de-parvis
Réunion privée	46,60	46,60	46,60	66,90

Il est rappelé que seules les associations locales qui utiliseront les salles municipales pour leurs activités courantes (réunion, assemblée générale, etc) pourront bénéficier de la gratuité.

Toutes les autres manifestations hors activités normales des associations locales – banquet, buffet campagnard, bal, etc... – et les réunions des associations non sézannaises, entreprises, organismes privés et particuliers, seront payantes.

La présente délibération annule et remplace celle visée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK